

Montréal, le 15 octobre 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

À tous les participants

**Objet : Planification de l'audience
Demande du Transporteur relative au projet à 735 kV de la
Chamouchouane – Bout-de-l'île
Dossier de la Régie : R-3887-2014**

Tel que prévu à la décision D-2014-161, l'audience dans le dossier cité en objet se tiendra de **9 h à 15 h, les 21 et 22 octobre prochain**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie de l'énergie (la Régie), à Montréal. Si nécessaire, les travaux se poursuivront le **23 octobre 2014**.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du Transporteur et, par la suite, celle des intervenants. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience.

La Régie a pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée par tous les participants. Une fois la preuve écrite adoptée selon les formalités usuelles à l'audience, les participants n'auront pas à élaborer ou présenter oralement leur preuve sur les sujets non contestés.

En vue de préparer le calendrier de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre les informations suivantes :

- Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve et des conclusions recherchées, le cas échéant;
- La liste et la qualification de leurs témoins;
- Le temps prévu pour contre interroger les témoins du Transporteur et des intervenants;
- Le temps prévu pour leur argumentation;
- Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

De plus, la Régie demande que tous les participants lui indiquent s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h, le 17 octobre 2014.**

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml